Version 2026/27 (les changements ou ajouts par rapport à 2025/26 sont en italiques)

Règlement intérieur club de tarot « Le P'tit Chelem candéen »

Le règlement intérieur du club a pour objectif de préciser son mode de fonctionnement interne en complément des statuts de l'association.

Article 1 : Adhésions

- Pour participer aux activités du club, l'adhérent (membre actif) s'engage à être à Jour de sa cotisation et à signer et respecter le règlement intérieur.
- Le montant des adhésions est fixé par le Conseil d'administration (C.A).
- L'adhésion est annuelle et couvre l'année civile, elle est effective dès le paiement accompagnant le bulletin d'adhésion dûment complété.
- Pour 2027, la cotisation est fixée par le bureau à 35 €.
-La cotisation doit être réglée soit par virement (voir RIB sur le site), soit par chèque à l'ordre de l'association, soit en espèces au trésorier. Pour un renouvellement, cette cotisation devra se faire au plus tard, dans le mois qui suit la dernière AG de l'année. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.
Il est possible de payer sa cotisation en cours d'année au tarif de 3€/mois restant jusqu'en décembre.

Article 2 : Convivialité et discipline

Comme dans toute vie en société, il est vital pour la pérennité du club que ses adhérents veillent à avoir envers ses partenaires ou adversaires un comportement bienveillant et adapté. Comme il est normal que chacun, en actes ou paroles, surveille ses réactions. On peut signaler à un joueur qu'il ne devrait pas jouer ainsi, les conseils sont toujours bienvenus, à condition d'y mettre des formes et de la diplomatie. On peut ne pas avoir d'affinités envers certains joueurs, mais cela doit rester invisible, inaudible. La modération dans le ton et dans les remarques est une garantie du bon déroulement de nos rencontres.
Les fautes qui relèvent d'un manquement à l'éthique seront signalées au bureau qui prendra toute mesure adéquate.

On évitera grossièretés et autres discussions scabreuses, et on gardera à l'esprit les maîtres-mots de notre club : Fair-play, convivialité, bienveillance et plaisir de jouer.

Rentrent dans cette catégorie des fautes graves :

- *incorrection envers les adversaires ou les partenaires*
- *hésitation injustifiée (enchères et jeu de la carte)*
- *maniérisme et marque d'approbation ou de désapprobation*
- *commentaire discourtois ou grossier*
- *en donnes libres, enchère de « kamikaze » qui relève d'une attitude irrespectueuse vis-à-vis des adversaires*

- Une commission discipline est constituée par le bureau et présidée par le président.
- La commission statue sur les manquements des adhérents aux règles éditées par le règlement intérieur et aux règles de comportement courtois exigées dans le cadre des activités du club.

Les sanctions prévues en cas de fautes sont les suivantes :
- L'avertissement
- La suspension

- La radiation du club
Tout membre du club ayant été sanctionné par la commission devra se conformer à la décision et assumer la sanction sans aucun recours. Tout membre du club qui ne respectera pas la décision se verra purement et simplement exclu du club.

Article 3 : Activités du club

Les activités du club se déroulent à la salle de tarot, 46 rue Charles De Gaulle, durant l'année civile.
Le lundi de 14H00 à 18H00 : les tables sont constituées en fonction du nombre de participants et les joueurs peuvent jouer dans le cadre du concours interne selon les règles de la FFT dont un exemplaire figure en salle.
Le tirage au sort privilégie les tables à 4 en fonction du nombre de joueurs du jour.
- Le lundi, les joueurs débutants, y compris les enfants pendant les vacances, pourront jouer en binômes avec un joueur confirmé bénévole. Pour ne pas perturber la table, les deux joueurs joueront dans le silence, quelques commentaires pourront être faits après la fin de chaque prise.
- En cas de litige ou désaccord lors du jeu, il conviendra de demander un arbitrage auprès de joueurs confirmés jouant à une autre table.
- Le tirage au sort est souverain, on ne peut échanger sa carte pour quelque raison que ce soit, hormis pour les duos qui ne peuvent jouer à 5, pour des raisons évidentes d'apprentissage, la première année. ---Si une table ne peut compter sur portable ou tablette, un membre du bureau le fera à la pause.

- Le mercredi soir de 20H00 à 23H30 : le jeu est organisé de la même manière, mais sans joueurs apprentis

- Les deuxième et dernier vendredis de chaque mois, sera organisé un après-midi « jeu à 5 » ne rentrant pas dans le cadre du concours interne et organisé jusqu'à ce jour, par Alain Moison.

- Les permanences du lundi et mercredi et du dernier vendredi seront assurées, à tour de rôle, par au moins *un membre du bureau, responsable de l'ouverture/fermeture des portes ainsi que de la gestion du réfrigérateur.*

- Quelques litiges concernant la fausse donne surgissent de temps à autre :
Toute carte habillée exposée est comptée comme fausse donne. Le donneur redonne et ne peut prendre.
Si l'ordre des cartes n'est pas respecté dans la donne, le règlement exige l'annulation de celle-ci, suivie d'une nouvelle distribution*. (Les petits arrangements entre amis ne sont pas acceptés dans le cadre d'un club)*
*Bien s'assurer à la fin de chaque partie que les résultats sont envoyés par un seul « **tarotscore »** secrétaire /table. Dans le cas contraire, la secrétaire des scores ne pourra être tenue pour responsable.*
Concernant les joueurs ayant des difficultés de donne pour raison médicale, ils peuvent, s'ils le souhaitent demander à un partenaire d'assurer la distribution. Dans ce cas, aucune sanction ne peut intervenir en cas de fausse donne.

Deux fois l'an, juin/juillet (journée festive) et décembre (AG), le club organise une journée récréative au cours de laquelle sont remis les résultats et lots des différents challenges.
Cette journée est financée partiellement par le club (resto, sortie …)
En outre, le bureau peut proposer des sorties culturelles ponctuelles avec une participation financière des adhérents concernés (spectacle, resto...).

Article 4 : Concours

Le club organise un concours ouvert à tous, à l'automne. Il est conseillé de reverser en lots de nature les 1er3/4 des frais d'entrée.
Et d'autre part, 1 ou 2 concours type « Les 6 heures » avec possibilité de repas au restaurant (1 er Mai et Novembre).

Article 5: Modification

Tout changement à ce règlement ne pourra se faire que lors de l'assemblée générale de l'année suivante.

Article 6: Frais de fonctionnement et assurance

Les dépenses engagées par les membres de l'association (membres du bureau ou non) nécessaires au fonctionnement du club leurs seront remboursées sur fourniture des justificatifs. Un accord préalable du bureau devra être obtenu avant l'engagement des dépenses. Le club prendra une assurance afin de couvrir les risques couverts durant les activités du club.

Lieu des rencontres : « Le P'tit Chelem » salle Bourgneuf, 46 rue Charles de Gaulle, Candé
ptitchlemcandeen@gmail.com

M. Michel Bréhéret, Candé, président, *michel.breheret@gmail.com*
, trésorier
Mme Marie-Ange Busse , secrétaire

Ce règlement intérieur est lu intégralement le jour de l'AG par le bureau, chaque point est proposé et soumis à la validation des membres. Un exemplaire est remis lors de l'adhésion, à chaque membre qui le garde et s'engage à le respecter en signant son bulletin d'adhésion.
Vous pouvez retrouver ce règlement sur le nouveau site du club

Fait à Candé, le 12/12/2026 Le bureau du P'tit Chelem